

doivent acquitter un droit de 50 cents. Si le ministre des Finances a réellement voulu transporter ce commerce des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, il s'y est mal pris.

Je résume: Il y a, dans les propositions du ministre, 387 numéros pour lesquels aucun changement n'est fait dans le tarif américain. Il n'y a pas un sou de différence; ils restent tels qu'ils étaient. Il y en a 70 pour lesquels les droits applicables aux Etats-Unis ont été augmentés, et 105 pour lesquels le même tarif a été diminué. Or, quel est le moyen d'importer? C'est d'abaisser le tarif douanier; on favorise ainsi l'importation. Il y a dans les propositions du ministre 105 numéros visant des produits américains où les droits sont diminués. Mes chiffres ne concordent pas tout à fait avec ceux du ministre; je ne peux pas les faire concorder, mais quand on examinera les articles en détail on verra qui est le plus près de la vérité.

M. BEAUBIEN: Alors c'est un budget de bas tarif.

L'hon. M. CHAPLIN: Je ne dis pas cela. Le ministre des Finances prétend que nous enlevons aux Américains le commerce qu'ils font dans ce pays pour le donner à la Grande-Bretagne. Pour cela, je le répète, il aurait fallu hausser les droits sur les produits que nous importons des Etats-Unis, afin d'être bien sûr qu'on les achèterait de l'Angleterre. Je sais parfaitement bien que pour ce qui est de mon propre commerce, le ministre a tort. Je sais qu'il a été mal renseigné sur nombre d'articles. Je le sais par ma propre expérience, et je n'ai pas besoin qu'on me le dise. Je sais qu'on continuera à commercer avec les Etats-Unis à peu près dans les mêmes proportions que maintenant.

Poussons notre étude un peu plus à fond. Si ces articles sont réellement protégés—il n'y a pas de doute que certains le soient—la Grande-Bretagne ne pourra pas nous les vendre; alors comment va-t-elle augmenter son commerce avec nous? Si nos aciéries sont maintenant bien traitées, comment les Anglais pourront-ils vendre ici les produits des leurs? Si les nôtres sont protégées, on n'en importera pas de la Grande-Bretagne. J'ai dit au début de mes remarques que le Gouvernement ne connaît pas la différence entre un tarif de protection et un tarif fiscal. Ce reproche ne s'adresse pas à tous les membres du cabinet. Le ministre du Revenu national (M. Euler) connaît la différence, le ministre du Commerce (M. Malcolm) qui est un industriel la connaît aussi; mais évidemment ils ont été chloroformés; ils ne comptent pas dans l'occurrence.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore épuisé la liste de ce que j'appelle les numéros de blague touchés par la préférence britannique [L'hon. M. Chaplin.]

dans ce tarif. C'est aussi ridicule que le tarif français que j'ai cité. Qu'on me permette de continuer. Après le blé et la farine de blé vient le son de riz. Eh bien! nous en avons importé pour \$62 en 1929 et pas du tout dans neuf mois de la présente année financière. On laisse entrer en franchise le macaroni et le vermicelle, qui étaient autrefois grevés d'un droit de 75c. par 100 livres. Pourquoi ce dégrèvement? On fabrique du macaroni au Canada; il y a trois fabriques dans ma région. Le ministre veut-il ruiner ces fabricants? Le Gouvernement a-t-il l'intention de continuer la destruction des industries du Canada? Veut-il multiplier le nombre des chômeurs? Le numéro suivant à trait au foin et à la paille; inutile d'en dire un mot. Les fleurs naturelles entrent en franchise si elles viennent de la Grande-Bretagne. Je me demande si l'on aurait dû insérer cet article. Est-ce que nous importons des fleurs naturelles de l'Europe?

L'hon. M. MANION: On en importera pour les obsèques du Gouvernement.

Un MEMBRE: Vous pouvez en faire venir en aéroplane.

L'hon. M. CHAPLIN: J'imagine que vous en avez des quantités à Winnipeg. Les pommes de terre entrent en franchise toute l'année, mais il y a les droits compensateurs. Bref, monsieur l'Orateur, nous avons eu un droit de cette nature jusqu'ici, mais nous établissons le tarif nous-mêmes; le taux du droit figurait à notre liste du tarif. Maintenant, on n'insère pas le taux du droit. Notre Gouvernement craint de faire figurer un droit au tarif; il fera accomplir cela par d'autres. Quand l'article viendra des Etats-Unis, les autorités de ce pays établiront le tarif; si les marchandises viennent d'un autre pays, l'entrée en douanes ne saura se faire sans que nous sachions ce qu'est le tarif de cet autre pays. Apparemment, nous n'avons pas la vigueur nécessaire pour légiférer en faveur de notre peuple, nous laissons à d'autres le soin de préparer notre tarif douanier. Je n'hésite nullement à dire, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui regarde les pommes de terre et d'autres légumes que nous produisons nous-mêmes, je me soucie peu de savoir d'où ils viennent. S'ils gênent la vente des produits cultivés par notre population, et que ces produits du sol sont abondants, je dis que nous devons avoir un tarif pour arrêter l'importation de produits semblables. Si des fruits ou légumes d'un prix élevé sont importés hors de saison, c'est une raison de plus pour les frapper d'un droit parce que, seuls, les gens riches peuvent les acheter et ils doivent payer ce privilège. La même remarque s'applique aux fraises et autres fruits de